



Conseil Municipal du lundi 25 juin 2018

Objet : Sybirol – Mécénat pour travaux de restauration du portail sur l'avenue Pasteur

Intervenant : Jean Claude Galan

Il y a deux ans, le mécénat des collectivités émergeait. Qu'elles soient grandes ou petites, rurales ou périurbaines, très peuplées ou moins, elles sont désormais nombreuses à s'être lancées dans le mécénat. Aujourd'hui, il est en phase de croissance forte : les initiatives se sont multipliées et de nombreux projets ont été engagés par des collectivités de toutes tailles.

Une étude récente explique cette évolution par la conjonction de deux tendances de fond : D'abord, l'appétence grandissante de la société civile et des entreprises pour une contribution volontaire et ciblée à des actions et projets orientés sur un territoire. Ensuite, la volonté des collectivités de diversifier leurs ressources pour mieux remplir leurs missions. Outil de financement, outil de lien territorial, le mécénat sera sans nul doute au cœur des réflexions à venir.

Au-delà de cette constatation nous voulons dire que nous n'acceptons pas complètement cette situation et que nous comptons poursuivre notre combat pour que l'Etat verse son dû à notre commune en compensant à l'euro près, conformément aux principes constitutionnels, les charges qui lui reviennent.

Si Stéphane Bern a trouvé une formule élégante pour permettre aux riches de jouer au loto, l'extension du mécénat témoigne aussi d'un réel affaiblissement de la puissance publique. Nous sommes loin de la volonté politique d'un Prosper Mérimée et de son chef de bureau des monuments historiques, Viollet-Le Duc.

Ceci étant nous exprimons une réelle méfiance vis-à-vis du mécénat dès lors qu'il se caractérise par sa volatilité et des ressources qui ne sont en rien pérennes.

Enfin n'oublions pas que le mécénat reste éloigné de la philanthropie. Les donateurs ont des intérêts certains à agir, ne serait-ce que l'optimisation fiscale dont Bernard Arnault s'est fait le chantre avec la fondation Vuitton. Car les entreprises disposent ici d'une fenêtre d'optimisation qui n'est pas neutre pour l'Etat.

Prenons garde au fait que demain, les entreprises ne puissent choisir l'affectation d'un impôt qui ne dit pas son nom quand les collectivités locales mèneront des politiques d'intérêt général avec des moyens plus restreints.

Avec ces réserves nous voterons cette délibération